71. Sa Majesté la Reine sera priée de déterminer le rang et le nom des provinces fédérées.

72 Los délibérations de la convention seront signées par les délégués et soumises, par chaque délégation locale, à son gouvernement respectif, et le président de la convention est autorisé à en soumettre une copie au gouverneur-général, pour que celui-ci puisse la transmettre au secrétaire d'Etat pour les colonies.

L'adresse étant lue une seconde fois, est adoptée sur division.

L'hon. M. le proc.-gén. Macdonald propose que la dite adresse soit grossoyée.

Adopté sur division.

Sur motion de l'hon. M. le proc. gén. MACDONALD, il est voté une humble adresse à Son Excellence, priant Son Excellence de vouloir bien transmettre l'adresse précédente au principal secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies, pour qu'elle soit déposée au pied du trône.

Sur motion de l'hon. M. le proc.-gén. MACDONALI, il est ordonné que l'adresse

précédente soit grossoyée.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par toute la chambre.

Ordonné, Que les membres du conseil exécutif qui sont membres de cette chambre se rendent auprès de Son Excellence pour savoir quand il plaira à Son Excellence recevoir la dite adresse.

L'hon. M le pro-gén. MACDONALD informe alors la chambre qu'il plaira à Son Excellence rec voir la chambre avec son adresse, demain, à 3.30 heures P M.

La chambre alors s'ajourne.

MARDI, 14 mars 1865.

A l'heure fixée, M. l'ORATEUR et la chambre se rendent auprès de Son Excellence avec l'adresse à Sa Majesté au sujet de l'union des provinces de l'Amérique Britau-

nique du Nord.

Et, de retour, M. l'ORATEUR fait rapport que la chambre s'est rendue auprès de Son Excellence avec l'adresse à Sa Majesté au sujet de l'union des provinces de l'Amérique Britanuique du Nord, à laquelle il a plu à Son Excellence de répondre comme suit:—

M. L'ORATEUR ET MESSIEURS,

J'apprends avec beaucoup de satisfaction que vous avez adopté une adresse à Sa Majesté, demandant qu'il plaise à Sa Majesté d'ordonner qu'il soit soumis au parlement impérial une mesure pour l'union des provinces de l'Amérique du Nord Britannique. Je me ferai un plaisir de la transmettre au secrétaire d'état pour les colonies, afia qu'elle soit présentée à la Reine.